

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 mai 2024

Les résultats des scrutins pour désigner les représentants des chauffeurs VTC et des livreurs sont connus

Les élections destinées à mesurer l'audience des organisations de travailleurs des plateformes de VTC et de livraison se sont déroulées du 22 au 30 mai 2024 et leurs résultats ont été proclamés ce jour.

Au total, 12.987 travailleurs indépendants ont pris part aux scrutins organisés par l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), soit une participation quatre fois supérieure à celle enregistrée pour les scrutins de 2022.

Les bureaux de vote, constitués d'une Présidente, conseillère à la Cour de cassation, et de deux magistrates assesseures, se sont réunis en présence des organisations candidates pour proclamer les résultats.

Les résultats s'établissent comme suit :

Secteur des VTC

Organisations syndicales et associations candidates	Nombre de suffrages exprimés	Pourcentage
FNTL FO – UNCP : Fédération nationale des transports et de la logistique FO – UNCP	4 912	49,46%
ACIL : Association des Chauffeurs Indépendants Lyonnais	2 062	20,76%
UNION-Indépendants	895	9,01%
UD VTC SUD : Union des VTC 06/83	854	8,60%
AVF : Association des VTC de France	551	5,55%
FGT CFTC : Fédération générale des transports CFTC	206	2,08%
SOLIDAIRES : Union syndicale Solidaires	203	2,04%
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes	124	1,25%
FNAE : Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs	124	1,25%

Secteur de la livraison

Organisations syndicales et associations candidates	Nombre de suffrages	Pourcentage
UNION-Indépendants	893	37,15%
FNST - CGT : Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT	524	21,80%
SOLIDAIRES : Union syndicale Solidaires	247	10,27%
FNAE : Fédération Nationale des autoentrepreneurs et microentrepreneurs	225	9,36%
CLAP : Collectif des livreurs autonomes de plateformes	153	6,36%
FNTL FO – UNCP : Fédération nationale des transports et de la logistique FO – UNCP	128	5,32%
FGT CFTC : Fédération générale des transports CFTC	101	4,20%
ACIL : Association des Chauffeurs Indépendants Lyonnais	69	2,87%
CNT – SO : Confédération Nationale des Travailleurs – Solidarité Ouvrière	36	1,50%
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes	28	1,17%

Les organisations ayant atteint ou dépassé 8% des votes seront reconnues représentatives dans les prochaines semaines, après vérification par l'ARPE des autres critères de représentativité. Leurs représentants pourront se réunir dès septembre 2024, avec ceux des plateformes, pour initier le second cycle des négociations sectorielles.

Michel YAHIEL, président du conseil d'administration de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) : « *Je salue l'organisation exemplaire des scrutins 2024. Les moyens déployés par l'ARPE ont non seulement permis de coordonner ces élections de manière efficace mais aussi de valoriser les avantages du vote auprès des professionnels, qui ont été plus nombreux à faire entendre leur voix cette année. Cette participation accrue témoigne également d'une meilleure compréhension de l'importance du dialogue social et de ses enjeux par les travailleurs indépendants. C'est grâce à leur mobilisation que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'ensemble des chauffeurs VTC et des livreurs* ».

Joël BLONDEL, directeur général de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) : « *La participation en hausse des travailleurs à ce scrutin est un signe fort de leur engagement dans le dialogue social. Par leurs votes, les livreurs et les VTC expriment avant tout des attentes fortes. Les élections désormais derrière nous, toutes les parties prenantes doivent maintenant œuvrer collectivement pour y répondre, à travers un nouveau cycle de négociations efficaces et concluantes. Ce deuxième mandat est l'opportunité pour l'ARPE et toutes les organisations représentatives de continuer à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de tous ces professionnels, chauffeurs VTC comme livreurs* ».

Contacts presse :

- **Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE)**
Ziad AGUERD
Conseiller communication et presse
Tél : 06 98 94 91 33
Mél : arpe-presse@travail.gouv.fr